

Les stratégies des entreprises et l'environnement planétaire

Arthur Riedacker

Personne ne conteste aujourd'hui qu'en menant une politique plus volontariste pour accroître l'efficacité énergétique et pour développer les énergies renouvelables et locales on pourrait fortement diminuer les risques d'accroissement des nuisances environnementales ; le réchauffement climatique ou la dispersion de polluants, du soufre associé aux combustibles fossiles ou des produits générés par la filière nucléaire. Et pourtant on ne s'oriente pas spontanément dans cette direction. Il est donc dès lors intéressant de se pencher sur les causes de cette situation.

D'aucuns imaginent qu'une telle politique demanderait beaucoup plus de capitaux, coûterait plus cher et ne pourrait donc se faire qu'au détriment du développement aussi bien du Nord que du Sud. Telle fut en tous les cas l'idée que l'Arabie Saoudite chercha à faire prévaloir au cours des négociations internationales. Cela se comprend. Producteur de pétrole, ce pays ne tient pas vraiment à ce que l'on réduise fortement la consommation de pétrole.

Mais la thèse contraire, et de façon bien mieux argumentée, est développée par d'autres auteurs ; par Johansson et

Goldemberg d'une part et par B. Dessus dans l'article "L'Environnement contre le Développement" d'autre part dans ce numéro de Global Chance d'autre part. "Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, écrit ce dernier (ces stratégies énergétiques) ne sont pas plus coûteuses que la poursuite des tendances actuelles proposées par des scénarios plus conventionnels (comme ceux de la CME). Le cumul des investissements, des frais d'entretien et de fonctionnement est même inférieur de 3 à 5% (..) pour un taux d'actualisation nul."

Nous admettrons dans la suite de la discussion que cela est vérifié, tout au moins lorsque l'on envisage les politiques énergétiques isolément des autres domaines. Pour B. Dessus, si ces réorientations, souhaitables du point de vue de l'environnement, ne s'effectuent pas vraiment c'est parce que cela nécessiterait "un apprentissage collectif des méthodes et moyens d'action nécessaires pour dépasser les nombreuses barrières autres que techniques et économiques qui se dressent aujourd'hui sur le chemin de ces nouvelles stratégies".

Les pays importateurs et exportateurs de technologies ayant des impacts sur l'environnement planétaire

De notre point de vue il convient de distinguer au moins deux types de pays. D'une part les pays importateurs, notamment du tiers monde, dont l'objectif prioritaire peut théoriquement être de minimiser les coûts. Dans ce cas, la nécessité d'un apprentissage collectif pour faire les meilleurs choix, comme le fait remarquer B. Dessus, paraît effectivement déterminante. Mais ces choix peuvent en fait être modifiés par la rareté des capitaux disponibles¹ ; ce qui peut par exemple amener les décideurs à opter pour la minimisation des coûts d'investissements plutôt que celle des coûts globaux ou encore à acheter des technologies auxquelles sont liés des prêts supplémentaires à des conditions particulièrement avantageuses ou même des aides.

Le cas des pays fabriquant des équipements dans les domaines par exemple des transports et de

1. Ce qui de l'avis même de la banque mondiale est particulièrement vrai pour les investissements énergétiques.

Les stratégies des entreprises et l'environnement planétaire

l'énergie se présente en revanche différemment. C'est ici que peuvent entrer en compétition des technologies susceptibles de d'ouvrir à terme des marchés plus ou moins conséquents avec des technologies plus avantageuses sectoriellement et comportant peu de risques environnementaux, mais jugées d'intérêt moindre pour l'export. La stratégie des pays exportateurs de ces équipements peut alors facilement être confondue avec celle des équipementiers. Le cas de la France, spécialisée dans les grands programmes comme "Airbus", "T.G.V.", "Ariane" et "Nucléaire", décidés et aidés par les pouvoirs publics est de ce point de vue caractéristique. Prime alors la rentabilisation des investissements en R&D et dans la production, donc le développement, la préservation ou l'amélioration des positions sur les marchés ; le bénéfice et le chiffre d'affaire à terme pour les uns, les rentrées en devises et les excédents de balance commerciales à terme pour les autres.

Lorsque les technologies sont "bonnes"² pour l'environnement, l'agressivité commerciale des pays et des entreprises les ayant générées peut devenir un puissant moyen de diffusion au profit de l'environnement. Dans le cas contraire, face à un danger environnemental potentiel dont la gravité n'est pas réellement perçue, cette agressivité peut devenir redoutable. Et cela d'autant plus qu'il peut alors y avoir des appréciations divergentes sur le "bon sens". Selon qu'on insistera par exemple sur le risque environnemental lié au réchauffement climatique, sur le

risque nucléaire ou sur l'opportunité commerciale à moyen terme d'une filière donnée, les points de vue ne concorderont pas. C'est d'ailleurs peut-être ce qu'a voulu souligner le rapport Souviron en remarquant que "la filière énergétique française fait apparaître de nombreuses particularités, certains insistant sur le caractère exemplaire, et d'autres sur leur singularité".

L'optimum national et l'optimum des entreprises

Le CME (Conseil Mondial de l'Energie) reconnaît maintenant dans ses rapports que la part des énergies renouvelables pourrait être en réalité beaucoup plus importante que celle retenue dans ses scénarios³ ; mais il faut, dit-elle, tenir compte des intérêts des sociétés, qui devraient alors se reconverter plus rapidement. Or les entreprises, surtout lorsqu'elles ont des marchés nationaux plus ou moins captifs, n'ont pas vraiment intérêt à abandonner rapidement des productions pour lesquelles le marché semblait assuré et stable. Cela pourrait conduire à des mises au rebut prématuré des matériels, à la perte de savoir faire et d'efforts de recherche dont l'acquisition a pu être fort coûteuse comme dans le cas du nucléaire, à des manques à gagner⁴, à imposer la réalisation plus rapide d'investissements nouveaux et à bousculer les habitudes des entreprises ; ce qui représente également des coûts (coûts de transaction). Enfin cela supposerait d'avoir fait la R&D auparavant ou de pouvoir acquérir des procédés de fabrication éventuellement couverts par des brevets pouvant être détenus par des firmes qui n'ont pas forcément

envie de faciliter la tâche à de nouveaux concurrents.

Sauf si son taux de profit chute trop rapidement à cause de la concurrence, ou si cela lui permet de conquérir des positions stratégiques plus avantageuses, ou si elle est menacée, une entreprise aura en général intérêt à différer le lancement de nouveaux produits. L'adoption rapide des stratégies d'élimination des CFC prévue dans le cadre du protocole de Montréal pour protéger la couche d'ozone nécessita des investissements considérables dont les producteurs se seraient bien dispensés. Mais dans le même temps on peut penser qu'elle laissa entrevoir aux quelques grands fabricants restés dans la course une occasion de renforcer leurs positions, ce qui valait bien quelques sacrifices. A condition que personne ne vienne troubler le jeu avec d'autres innovations susceptibles de ruiner les espoirs de rentabilisation de ces nouvelles filières de fabrication ...

2. Cas du T.G.V. par exemple, qui a en outre l'avantage sur d'autres technologies de pouvoir générer des partenariats entre les pays vendeurs et acheteurs et donc de faciliter des transferts de technologies que l'on imagine plus difficilement ailleurs.

3. Mais elle reconnaît aussi que les niveaux qu'elle prévoit dans les scénarios les plus volontaristes ne seront pas atteints compte tenu de la dynamique des entreprises énergétiques.

4. N'est-ce pas la même logique qui a été en cause dans le cas du Sida ?

Dans le domaine de l'effet de serre, la situation est bien différente car les mesures envisageables sont extrêmement diverses. La certitude de pouvoir rentabiliser des investissements importants qui auraient été réalisés à cette fin est donc a priori faible. R. Williams prétend qu'en intensifiant les efforts de R et D on pourrait sans doute considérablement accélérer le progrès par exemple dans le domaine du photovoltaïque et donc le rendre plus rapidement compétitif par rapport à d'autres filières. Mais comme aucun investisseur privé ne pense être en mesure de récupérer à son profit de tels investissements, les efforts de R&D et les progrès réels sont bien plus lents. On imagine assez mal que des entreprises privées puissent se lancer dans des recherches aussi coûteuses que les recherches nucléaires sans un soutien massif des pouvoirs publics pendant de nombreuses années. Si les choix au moment du renouvellement des investissements sont décisifs, il ne faudrait en effet pas oublier que le champ des choix possibles résulte des investissements consacrés au secteur amont, à la R et D. Les pays industrialisés ont à cet égard une responsabilité importante⁵.

Si les entreprises énergétiques, notamment les producteurs d'énergie, pouvaient choisir librement leurs équipements sur un marché concurrentiel, des évolutions plus rapides seraient sans doute possibles. Mais tel n'est pas toujours le cas. Nombreux sont les intérêts croisés entre sociétés. Ainsi, dans le cadre de sa politique nucléaire EDF détient 11% du capital du constructeur de

chaudières nucléaires Framatome dont la majorité est détenue par les pouvoirs publics. Ce qui, avec le consensus de l'Etat, crée des irréversibilités plus ou moins fortes ralentissant l'évolution des politiques énergétiques. En période difficile bon nombre d'entreprises se replient en outre sur leur domaine de compétence de base, là précisément où elles pensent être les plus compétitives du fait de leur habitudes de travail et de leur longue expérience. Dans ces conditions on imagine mal une reconversion par exemple de Framatome si l'actionnaire principal, en l'occurrence l'Etat, qui devait représenter l'intérêt collectif ne vient pas au secours de celle-ci. Certes une entreprise bien gérée prépare les évolutions. Mais elle attendra généralement d'y être contrainte par le contexte pour se réorienter. C'est là précisément qu'interviennent encore les pouvoirs publics. Théoriquement ils pourraient faciliter les évolutions par un affichage clair des orientations et réorientations ; par le biais de réglementations, de normes ou de taxes. Peu importe que ces dernières internalisent les impacts environnementaux de telle ou telle filière énergétique. Là n'est pas me semble-t-il réellement le problème dans des opérations concernant le long terme et portant sur des évolutions susceptibles d'être irréversibles comme celle des climats. Il suffit qu'elles créent un cadre propice à des évolutions souhaitées, décidées politiquement⁶.

Bref, une véritable volonté, au niveau international comme au niveau des pays, de réorientation des politiques concernant l'environnement et

en particulier dans le domaine de l'énergie peut se juger à l'aune d'un ensemble de critères assez simples : (1) les arbitrages réalisés au niveau des investissements nouveaux, (2) les réglementations, (3) dans une certaine mesure les taxations destinées à déplacer les choix des particuliers et des entreprises non soumises au contrôle direct de l'État et enfin, pour ce qui concerne le long terme, (4) le niveau des financements de la R et D dans les divers secteurs énergétiques.

Les marges de manœuvre pour réorienter les politiques

Dès lors la question qui se pose réellement est la suivante : "Quelles sont les marges de manœuvre qu'un gouvernement peut réellement se donner pour réorienter ses politiques ?"

Les gouvernements ne peuvent mener que des politiques qui font l'objet d'un certain consensus. En période de crise les réorientations possibles sont

5. Mais on oublie trop souvent encore que la mise au point des technologies nouvelles dans les pays en développement (éventuellement dans le cadre d'efforts conjoints Nord-Sud) pourrait également se révéler d'un grand intérêt.

6. Remarquons par exemple que la taxe imposée sur les combustibles fossiles en Suède a favorisé l'instauration d'un véritable marché de la biomasse et d'équipements pour cette filière ; elle a été suivie par une baisse des prix. Les taxes étant en outre moins susceptibles d'être remises en cause que les subventions, ce choix a sans doute été compris comme le signe d'une réelle volonté politique.

Les stratégies des entreprises et l'environnement planétaire

sans aucun doute plus importantes. C'est ainsi qu'immédiatement après le second choc pétrolier le président des États-Unis fit passer la PURPA, une loi qu'il n'aurait certainement pas pu faire adopter en d'autres temps. Elle imposa aux compagnies d'électricité de racheter le courant aux auto-producteurs aux coûts évités, (très schématiquement à des prix plus élevés) ce qui permit de réduire le besoins de construire de nouvelles centrales et de cogénérer de l'ordre de 9 Gigawatt électrique avec la chaleur nécessaire aux besoins propres des industries. Cette innovation, qualifiée de "machine de guerre" par les compagnies d'électricité, ne fut pas vraiment accueillies avec enthousiasme. Elle permit néanmoins de faire des progrès décisifs notamment dans le domaine technologique, de la cogénération et de l'environnement.

En France les chocs pétroliers permirent aussi de procéder à des réorientations. Pour les uns il s'agissait de réduire l'hémorragie en devises, pour les autres c'était l'occasion de faire avancer le programme nucléaire civil après de longues années d'efforts consacrés uniquement au nucléaire militaire et/ou d'acquérir une plus grande indépendance vis à vis de certains pays fournisseurs de pétrole qui avaient osé augmenter aussi brutalement les prix ; pour d'autres encore cela allait permettre de promouvoir la maîtrise de l'énergie et/ou de favoriser un train de vie plus spartiate, planétairement moins inégalitaire donc plus acceptable quand on se tourne vers les pays en développement.

Les intérêts furent donc très divers. Comme toujours à l'occasion des crises et des remises en cause profondes, les entreprises cherchèrent à se placer sur de nouveaux créneaux avec l'espoir de conquérir de nouveaux marchés. Immédiatement après le second choc pétrolier, la France s'est spécialisée dans le nucléaire avec l'espoir d'en faire une technologie exportable. Toute remise en cause du programme nucléaire en France est donc présentée comme inacceptable dans la conjoncture économique actuelle : une vitrine française avec un programme nucléaire attractif reste nécessaire pour obtenir de nouveaux marchés. Et comme les programmes, donc les commandes, de la plupart des autres pays ont été ralentis il faut bien assurer un débouché minimum aux productions nationales... Dans ces conditions l'implantation de nouvelles centrales nucléaires, par exemple en Chine, même à des conditions presque invraisemblables, continue à être présentée comme une aubaine.

Certaines compagnies pétrolières se diversifièrent aussi dans les énergies renouvelables. Shell continue même à s'intéresser à la production d'électricité à partir de la biomasse, un domaine où il n'est actuellement pas présent, mais qui est susceptible de devenir porteur.

Dans l'ensemble les politiques énergétiques des années 90 sont cependant assez conservatrices, ce qui peut sans doute s'expliquer par le fait que les menaces environnementales planétaires, qui nécessiteraient une riposte commune, ne sont pas encore

réellement perceptibles. A la lumière de ce qui s'est produit en Yougoslavie, on voit à quel point une telle riposte commune est difficile à obtenir quand il n'y a pas d'intérêt commun bien défini. Mais il n'est pas à exclure que les circonstances et de nouvelles contraintes des marchés dans les pays démocratiques imposent à terme une révision des orientations actuelles. Le mieux serait de s'y préparer, de ne pas trop s'enfermer dans des voies susceptibles de se fermer et de préserver une plus grande diversité de solutions. Au delà de la mise en œuvre des technologies déjà matures, il faudrait donc veiller à continuer à faire émerger et à conduire jusqu'au stade commercial de nouvelles technologies d'intérêt planétaire. Ce qui suppose sans aucun doute des volontés nationales et internationales nettement plus fortes que celles manifestées aujourd'hui par les organismes internationaux et les pays qui les contrôlent.

□